AR Prefecture

005-200034502-20250220-2025_011-DE
Reçu le 25/02/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze février deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN

Etaient absents : 4
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY

Etaient absents et représentés : 3
Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Affectation des résultats 2024 sur le budget primitif 2025 – Budget photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion.

Monsieur le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, l'affectation des résultats au budget primitif 2025 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	70 741.83
Investissement	Dépense - 001 - Déficit reporté	18 893.47
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	18 893.47
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*70 741.83*

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** l'affectation des résultats 2025 ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

AR Prefecture

005-200034502-20250220-2025_011-DE
Reçu le 25/02/2025

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

Ainsi fait et délibéré le 20 février 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK